

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-355 DU 15 JUIN 2015

portant approbation des états financiers, pour
l'exercice clos au 31 décembre 2013, de la
Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012, fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2015-019 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2003-203 du 12 juin 2003 portant création de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables et du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 mai 2015,

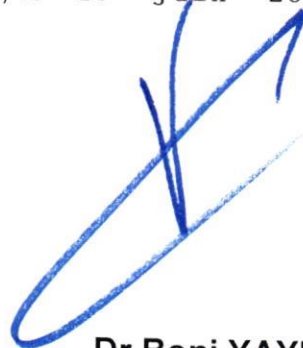
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers, pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 15 juin 2015

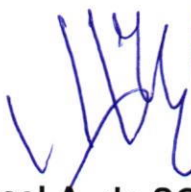
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



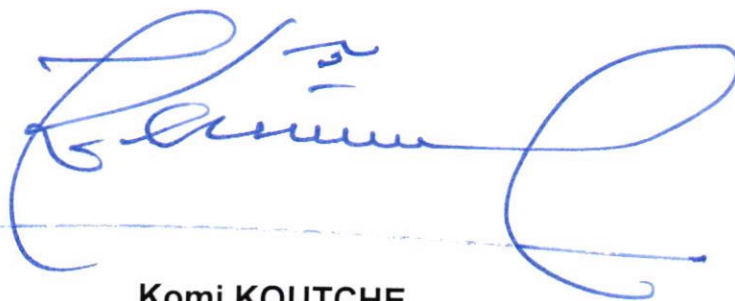
Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

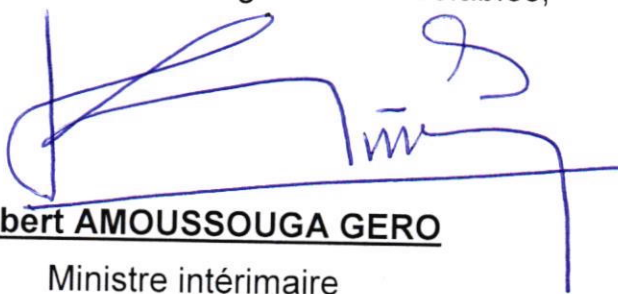


Marcel A. de SOUZA



Komi KOUTCHE

Le Ministre de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du
Développement des Énergies Renouvelables,



Fulbert AMOUSSOUGA GERO

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 - AN 4 - SGG 4 - CC 2 - HAAC 2 - CES 2 - MERPMEDER 2- MEFPD 2 - MDAEP 2-
Autres Ministères 24 - SONEB 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-
DCCT-INSAE 03 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FASEG 3 - JORB 01.